



Section de L'Hérault

DECLARATION LIMINAIRE

CAPL2 DU 15/12/2015

MOUVEMENT DE MUTATION DU 1^{ER} MARS 2016

Aujourd'hui se tient la dernière CAPL du mouvement local d'affectation complémentaire du cadre B.

En effet la Direction Générale a décidé la suppression de ce mouvement complémentaire dès le 01/03/2017. Cette décision va à l'encontre totale des revendications de FO qui défend deux vrais mouvements pour toutes les catégories.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1er voeu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants . Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ?

Pour rappel 21 suppressions de postes de contrôleurs sont programmées pour l'année prochaine.

La Direction Générale montre à nouveau son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

Dans ce contexte, les élus **F.O.-DRFiP 34** rappellent qu'ils revendiquent :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

LES ELUS FO DRFiP 34

